

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq et le trois du mois de juin, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
Lieutenant-colonel Eric VINCENT, sous-directeur ressources.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 27 mai 2025.

RAPPORT N°030/BUR-06/2025

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Selon la délibération N°39/CA-07/24 du 12 juillet 2024, le conseil d'administration du SDIS a délégué au bureau du conseil d'administration « *toutes affaires relatives au personnel qui ne sont pas de la compétence propre du président sauf les décisions en matière de politique générale du personnel, les règlements relatifs aux aides aux personnels et créations d'emploi.* ». Il en découle que le bureau est compétent pour les transformations de postes et avancements de grades à effectifs constants.

Or, l'actualisation du tableau des effectifs est rendue nécessaire depuis la dernière délibération du bureau du conseil d'administration du 4 mars 2025 en raison d'avancements de grades, de recrutements et de départs ou de leurs prévisions.

Filière sapeur-pompier professionnel :

- avancement au grade de commandant
- avancements au grade d'adjudant
- recrutement de lieutenants de 1^{ère} classe
- adaptation des effectifs de sergents et de caporaux

Filière administrative :

- avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe

Ces mouvements modifient le tableau des effectifs comme suit :

GRADE OU EMPLOIS	Cat.	Effectifs de référence	Emplois budgétaires titulaires			
FILIÈRE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNEL						
Colonel hors classe	A	1	1	1	0	0
Colonel	A	1	1	0	0	1
Lieutenant-Colonel	A	3	3	3	0	0
Commandant	A	12	12	12	0	0
Capitaine	A	19	8	8	0	0
Lieutenant hors classe	B	13	7	6	0	1
Lieutenant 1 ^{ère} classe	B	17	21	22	0	-1
Lieutenant 2 ^{ème} classe	B	14	24	23	0	1
Adjudant	C	83	88	88	0	0
Sergent	C	71	58	58	0	0
Caporal chef	C	38	20	20	0	0
Caporal	C		29	29	0	0
Sapeur 1 ^{ère} classe	C		0	0	0	0
Sapeur 2 ^{ème} classe	C		0	0	0	0
Médecin classe exceptionnelle	A	1	0	0	0	0
Médecin hors classe	A		1	0	1	0
Médecin 1 ^{ère} classe	A		0	0	0	0
Médecin classe normale	A		0	0	0	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A	1	1	1	0	0
Pharmacien classe normale	A		0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	0	0	0
Cadre de santé	A		1	1	0	0
TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS		275	275	269	1	5
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0
Attaché	A	5	3	3	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	14	8	8	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	4	4	0	0
Rédacteur	B	0	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	16	12	12	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	0	7	7	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		35	35	34	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	3	1	1	0	0
Ingénieur	A	7	2	2	0	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	4	4	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	2	2	0	0
Technicien	B	0	9	9	0	0
Agent de Maîtrise principal	C	14	5	4	0	1
Agent de Maîtrise	C	1	1	2	0	-1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	1	0	0
Adjoint technique	C	0	8	8	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		33	33	33	0	0
TOTAL TOUTES FILIERES		343	343	339	2	2

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°039 en date du 12 juillet 2024 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider l'actualisation au 1^{er} juin 2025 du tableau des effectifs telle que présentée.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>